

**Plan des examens *Comptabilité financière : Consolidation et autres concepts avancés* [FA4]
2008-2009**

Raison d'être

Les examens *Comptabilité financière : Consolidation et autres concepts avancés* [FA4] ont été élaborés à l'aide d'un plan d'examen. Le plan d'examen, que l'on nomme parfois « spécifications d'évaluation », présente la matière visée par l'examen et la pondération liée à chaque matière. Il donne les sujets traités et les niveaux de compétence pour chaque sujet général, ainsi que les objectifs d'apprentissage connexes. De plus, le plan contient de l'information sur la proportion des examens accordée à chaque type de questions (c.-à-d. choix multiple, problèmes quantitatifs, etc.).

Utilisation

Les étudiants devraient utiliser le plan d'examen dans le cadre de leur préparation à l'examen. Il se peut que le plan d'examen ne contienne pas tous les sujets compris dans le matériel didactique. Toutefois, les étudiants ont la responsabilité d'acquérir une connaissance générale de tous les sujets qui ne font pas partie du plan d'examen, car ces sujets seront évalués dans les travaux pratiques et les documents de révision. En outre, l'étude des sujets qui ne font pas partie du plan d'examen permettra aux étudiants de mieux comprendre les concepts de la comptabilité financière avancée.

Objectif de l'examen

Cet examen de portée globale d'une durée de 4 heures a pour objectif d'évaluer les connaissances préalables aux cours PA1 et PA2 que doivent posséder les étudiants au titre de CGA. L'examen vise donc à s'assurer que les étudiants ont les connaissances générales nécessaires en finance pour bien réussir les cours de synthèse de l'Association.

Lignes directrices pour les questions d'examen

i) *Types de questions*

Voici les lignes directrices pour chaque type de question ainsi que la pondération approximative pour chaque type :

| Question | Description | Pondération en pourcentage |
|--|--|-----------------------------------|
| Questions à choix multiple | Les questions peuvent porter sur des concepts de la finance ou peuvent exiger des étudiants qu'ils fassent preuve d'aptitudes techniques ou analytiques pour obtenir la bonne réponse. | 20 % – 30 % |
| Questions à court développement et/ou courtes études de cas et/ou problèmes longs intégrant plusieurs sujets, de nature qualitative et quantitative | Les questions peuvent se concentrer sur les aspects techniques ou analytiques de la matière. De courtes études de cas de synthèse sont parfois utilisées pour rassembler plusieurs sujets. Par exemple, dans un problème, on peut demander aux étudiants de présenter des solutions de rechange et d'appuyer leurs recommandations au moyen d'une analyse numérique. | 70 % – 80 % |

ii) *Contenu des questions*

Le tableau suivant est structuré selon la matière visée par l'examen et contient de l'information sur les sujets, les objectifs d'apprentissage, la pondération, les compétences et les niveaux de compétence. Les compétences rattachées à un module particulier sont présentées d'une façon indépendante des objectifs d'apprentissage.

Tableau 1 Comptabilité financière : Consolidations et autres concepts avancés [FA4]

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|--|---|---|-----------------------|--|------------------|
| 1. Les contextes de normalisation comptable au Canada et à l'échelle internationale | | | | | 4 % – 7 % |
| | 1.1 Une introduction à la normalisation comptable au Canada et à l'échelle internationale | <ul style="list-style-type: none"> Analyser et décrire les relations entre les fondements conceptuels des états financiers, les PCGR, l'information différentielle et les normes générales de présentation des états financiers | Niveau 2 | <ul style="list-style-type: none"> PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles PROF:ETH:01 : Respecte les normes d'éthique professionnelle CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs | |
| | 1.2 Les fondements conceptuels des états financiers | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer les concepts d'équilibre avantages-coûts et d'importance relative, et décrire les qualités de l'information, les composantes et les critères de constatation et de mesure des états financiers | Niveau 2 | | |
| | 1.3 Les principes comptables généralement reconnus | <ul style="list-style-type: none"> Identifier et expliquer les sources de PCGR et leur acceptabilité. | Niveau 1 | | |
| | 1.4 L'information différentielle | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'objet de l'information différentielle et décrire son champ d'application. | Niveau 1 | | |
| | 1.5 Les normes générales de présentation des états financiers | <ul style="list-style-type: none"> Analyser les normes générales de présentation des états financiers en regard des fondements conceptuels des états financiers et des PCGR. | Niveau 2 | | |
| | 1.6 Les objectifs du préparateur et le jugement professionnel | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les objectifs des préparateurs, et des utilisateurs, et expliquer le concept du jugement professionnel. | Niveau 2 | | |
| | 1.7 Les pratiques comptables à l'échelle internationale | <ul style="list-style-type: none"> Décrire la diversité actuelle en matière de comptabilité internationale, présenter brièvement les mesures visant l'adoption, à l'échelle internationale, d'un ensemble commun de normes pour la comptabilité et la présentation de l'information financière et démontrer une connaissance de l'existence de différences entre les PCGR du Canada et ceux des autres pays. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---|--|--|-----------------------|---|--------------------|
| 2. Les instruments financiers et la répartition des impôts | | | | | 10 % – 16 % |
| | 2.1 Le résultat étendu et les capitaux propres | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire et appliquer les nouvelles normes visant le résultat étendu et les capitaux propres. | Niveau 2 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:FIN:15 : Recense et analyse les instruments financiers permettant de réduire le risque au minimum ainsi que leur incidence sur l'organisation, et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière ▪ CT:FISC:03 : Évalue les conséquences fiscales des opérations proposées et conclues | |
| | 2.2 Les instruments financiers | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir, identifier et classer divers types d'instruments financiers. | Niveau 2 | | |
| | 2.3 De la comptabilisation à la décomptabilisation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et expliquer les recommandations du <i>Manuel de l'ICCA</i> relatives à la comptabilisation, au classement, à l'évaluation et à la décomptabilisation des instruments financiers. | Niveau 2 | | |
| | 2.4 La comptabilisation initiale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les exigences relatives à la comptabilisation initiale d'un instrument financier et comparer le mode de comptabilisation à la date de transaction avec le mode de comptabilisation à la date de règlement pour la comptabilisation des achats ou ventes d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison. | Niveau 2 | | |
| | 2.5 Après la comptabilisation initiale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Illustrer et interpréter les exigences relatives à l'évaluation ultérieure des instruments financiers après leur comptabilisation initiale. | Niveau 2 | | |
| | 2.6 Le reclassement et l'évaluation ultérieure | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Illustrer et interpréter les exigences relatives au reclassement et à l'évaluation des divers instruments financiers qui s'ensuit. | Niveau 2 | | |
| | 2.7 La présentation et les informations à fournir | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Illustrer et interpréter les exigences relatives à la présentation des divers instruments financiers et aux informations à fournir à leur égard, incluant les techniques d'évaluation de la composante capitaux propres d'un instrument financier hybride. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|----------------------|--|--|------------------------------|---|------------------------|
| | 2.8 Le bénéfice comptable avant impôts et le bénéfice imposable | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et expliquer les différences entre le bénéfice comptable avant impôts et le bénéfice imposable. | Niveau 2 | | |
| | 2.9 La comptabilisation des impôts futurs et les informations à fournir à leur égard | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les causes des écarts entre le bénéfice comptable avant impôts et le bénéfice imposable, et appliquer le traitement comptable approprié à l'égard de ces écarts. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---|--|---|-----------------------|---|------------------|
| 3. Une introduction aux placements intersociétés | | | | | 6 % – 9 % |
| | 3.1 Le contrôle, l'influence notable et l'absence d'influence notable | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer le sens des termes suivants : <i>contrôle, influence notable</i> et <i>absence d'influence notable</i>. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> CT:COMPGÉN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés CT:COMPGÉN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire CT:COMPGÉN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière CT:COMPGÉN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession CT:COMPGÉN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié CT:COMPGÉN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs CT:COMPGÉN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente CT:COMPGÉN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière CT:TI:01 : Utilise les outils technologiques disponibles sur les lieux de travail CT:COMPGÉN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 3.2 La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer le raisonnement sous-jacent à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et à la comptabilisation des satellites. | Niveau 1 | | |
| | 3.3 Les regroupements d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer le raisonnement sous-jacent à l'approche proposée par le Manuel pour rendre compte des regroupements d'entreprises ainsi que ses conséquences sur les plans de la comptabilité et de la présentation de l'information, de même que le raisonnement à l'appui des méthodes de la fusion d'intérêts communs et de la nouvelle entité. | Niveau 1 | | |
| | 3.4 La comptabilisation et la présentation | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer les différences entre les diverses méthodes de comptabilisation et de présentation; décrire comment un investisseur doit comptabiliser et présenter ses participations dans des filiales, ses participations dans des sociétés satellites et les placements dans des entreprises à l'égard desquelles il n'exerce aucune influence notable. | Niveau 1 | | |
| | 3.5 Un aperçu des procédés de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> Donner un aperçu des procédés de consolidation. | Niveau 1 | | |
| | 3.6 Le calcul de l'écart d'acquisition et la ventilation de l'écart de première consolidation | <ul style="list-style-type: none"> Calculer l'écart d'acquisition et la répartition de l'écart de première consolidation selon la méthode de l'acquisition dans le cas d'une filiale en propriété exclusive. | Niveau 1 | | |
| | 3.7 Les états financiers consolidés de filiales en propriété exclusive à la date d'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Préparer, à l'aide de la méthode du chiffrier et de la méthode directe, des états financiers consolidés, à la date d'acquisition, pour une filiale en propriété | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---------------|---|---|-----------------------|--------------------------------------|-----------------|
| | | exclusive. | | | |
| | 3.8 L'écart d'acquisition négatif | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer l'écart d'acquisition négatif et décrire la façon dont il doit être ventilé lorsqu'un tel écart apparaît à la suite d'un regroupement d'entreprises. | Niveau 2 | | |
| | 3.9 La consolidation (la participation inférieure à 100 %) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer le chapitre 1600 du <i>Manuel de l'ICCA</i>, la théorie de l'intérêt du propriétaire, la théorie de l'entité distincte et la théorie de la société mère et illustrer comment la part des actionnaires sans contrôle est envisagée suivant chacune de ces approches. | Niveau 1 | | |
| | 3.10 Les états financiers consolidés : la méthode du chiffrer | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer, à l'aide de la méthode du chiffrer, des états financiers consolidés, à la date d'acquisition, pour une filiale en propriété non exclusive | Niveau 1 | | |
| | 3.11 Les états financiers consolidés : la méthode directe | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer, à l'aide de la méthode directe, des états financiers consolidés, à la date d'acquisition, pour une filiale en propriété non exclusive. | Niveau 1 | | |
| | 3.12 Les questions liées à la consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la perspective internationale en ce qui concerne la consolidation et expliquer les contreparties conditionnelles, les prises de contrôle inversées et les informations à fournir dans les états financiers. | Niveau 2 | | |
| | 3.13 L'utilisation d'un chiffrer de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher les informations provenant de chiffrers informatiques pour expliquer la relation entre la comptabilisation à la valeur de consolidation et la consolidation. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|--|---|---|-----------------------|---|--------------------|
| 4. La consolidation à une date ultérieure à la date d'acquisition | | | | | 10 % – 12 % |
| | 4.1 La comptabilisation des écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire comment comptabiliser les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, décrire le processus permettant de déterminer s'il y a perte de valeur de l'écart d'acquisition et préparer le calcul pour déterminer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:TI:01 : Utilise les outils technologiques disponibles sur les lieux de travail ▪ CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 4.2 L'écart de première consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer le plan d'amortissement de l'écart de première consolidation et de dépréciation de l'écart d'acquisition pour la première année après l'acquisition d'une filiale. | Niveau 1 | | |
| | 4.3 La comptabilisation et la présentation d'une participation à la valeur de consolidation un an ou plus après l'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les écritures de journal aux fins de la comptabilisation à la valeur de consolidation un an ou plus après l'acquisition et calculer la valeur comptable de la participation dans une société émettrice. | Niveau 1 | | |
| | 4.4 La consolidation un an après l'acquisition : la méthode de la valeur de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les états financiers consolidés d'une société mère et de ses filiales en propriété exclusive un an après l'acquisition lorsque la société mère utilise la méthode de la valeur de consolidation. | Niveau 1 | | |
| | 4.5 L'écart de première consolidation plus d'un an après l'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer le plan d'amortissement/perte de valeur de l'écart de première consolidation pour le deuxième exercice après l'acquisition d'une filiale et pour les exercices ultérieurs. | Niveau 1 | | |
| | 4.6 La consolidation dans les exercices ultérieurs : la méthode de la valeur de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les états financiers consolidés d'une société mère et de ses filiales en propriété exclusive pour le deuxième exercice après l'acquisition et les exercices ultérieurs lorsque la société mère utilise la méthode de la valeur de consolidation. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---------------|--|--|-----------------------|--------------------------------------|-----------------|
| | 4.7 La consolidation de filiales en propriété non exclusive : méthode de la valeur de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les états financiers consolidés d'une société mère et de ses filiales en propriété non exclusive lorsque la société mère utilise la méthode de la valeur de consolidation. | Niveau 1 | | |
| | 4.8 Les créances réciproques | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'utilisation des créances réciproques et montrer comment les éliminer au moment de la consolidation des états financiers. | Niveau 1 | | |
| | 4.9 La consolidation de filiales en propriété exclusive : la méthode de la valeur d'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les états financiers consolidés d'une société mère et de ses filiales en propriété exclusive pour le premier exercice après l'acquisition et les exercices ultérieurs, lorsque la société mère utilise la méthode de la valeur d'acquisition. | Niveau 1 | | |
| | 4.10 La consolidation de filiales en propriété non exclusive : la méthode de la valeur d'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les états financiers consolidés d'une société mère et de ses filiales en propriété non exclusive pour le premier exercice après l'acquisition et les exercices ultérieurs, lorsque la société mère utilise la méthode de la valeur d'acquisition. | Niveau 1 | | |
| | 4.11 Le chiffrier de consolidation pour l'exercice suivant l'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les écritures d'élimination puis les états financiers consolidés un an après l'acquisition à l'aide d'informations obtenues à partir de chiffriers générés par ordinateur. | Niveau 1 | | |
| | 4.12 Le chiffrier plus d'un an après l'acquisition | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les écritures d'élimination puis les états financiers consolidés deux ans ou plus après l'acquisition à l'aide d'informations obtenues à partir de chiffriers générés par ordinateur. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|--|---|--|-----------------------|---|--------------------|
| 5. Les opérations intersociétés | | | | | 12 % – 16 % |
| | 5.1 Les produits et les charges intersociétés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire l'incidence de l'élimination des produits et des charges intersociétés sur le résultat net consolidé. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:TE:01 : Utilise les outils technologiques disponibles sur les lieux de travail ▪ CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 5.2 Les ventes en aval et en amont | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les ventes en aval et les ventes en amont et décrire leur incidence sur la répartition des profits intersociétés. | Niveau 1 | | |
| | 5.3 Les profits intersociétés relatifs aux stocks | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer les profits intersociétés relatifs aux stocks à l'aide de la méthode du profit brut sur les ventes et de la méthode du coût majoré. | Niveau 2 | | |
| | 5.4 Le profit non réalisé sur la vente de marchandises intersociétés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer un tableau qui résume les profits intersociétés en amont et en aval non réalisés relatifs aux stocks et montrer à quel moment cette information doit être incluse dans les états financiers consolidés. | Niveau 1 | | |
| | 5.5 Le profit réalisé sur la vente de marchandises intersociétés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer des états financiers consolidés qui comprennent des profits intersociétés en amont et en aval réalisés sur les stocks. | Niveau 1 | | |
| | 5.6 Le profit sur la vente d'un terrain intersociétés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer l'incidence sur la consolidation du profit non réalisé sur une vente de terrain intersociétés. | Niveau 1 | | |
| | 5.7 Les profits intersociétés compris dans les actifs amortissables | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer l'incidence sur la consolidation du profit non réalisé sur une vente d'actif amortissable intersociétés. | Niveau 1 | | |
| | 5.8 Un exemple récapitulatif | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer des états financiers consolidés qui comportent à la fois des profits intersociétés réalisés et non réalisés relatifs aux stocks, à des terrains et à des actifs amortissables. | Niveau 1 | | |
| | 5.9 La conversion de la comptabilisation à la valeur d'acquisition à la comptabilisation à la valeur de consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convertir à la valeur de consolidation les soldes figurant à la valeur d'acquisition dans les comptes de la société mère pour le résultat net, la participation dans la filiale et les bénéfices non répartis. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|----------------------|--|--|------------------------------|---|------------------------|
| | 5.10 La consolidation : les profits intersociétés non réalisés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser l'information provenant de chiffriers et de tableaux à l'appui générés par ordinateur pour préparer les écritures d'élimination et les états financiers consolidés correspondants comportant des profits intersociétés. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---|---|--|-----------------------|---|-------------------|
| 6. Les participations et les coentreprises | | | | | 6 % – 10 % |
| | 6.1 L'augmentation de la participation | <ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser l'augmentation de la participation de la société mère, y compris dans le cas d'acquisitions progressives à compter du moment où le contrôle est acquis. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 6.2 L'incidence des acquisitions progressives sur le compte Participation de la société mère | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser la méthode abrégée pour calculer le solde du compte Participation de la société mère lorsque la participation est comptabilisée à la valeur de consolidation avant et après une augmentation de la participation. | Niveau 1 | | |
| | 6.3 L'acquisition d'actions — Le changement dans le niveau d'influence exercé | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer le raisonnement sous-jacent au traitement comptable d'une opération suivant laquelle un placement devient une participation dans un satellite par suite d'une acquisition d'actions supplémentaires. | Niveau 1 | | |
| | 6.4 La diminution de la participation lorsque la société mère vend des actions | <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre des calculs préparatoires à la consolidation, déterminer les répercussions d'une diminution de la participation par suite de la vente d'actions de la filiale par la société mère; calculer le gain ou la perte à la cession de la société mère; et décrire les exigences applicables lorsque la société mère cesse d'exercer le contrôle sur une filiale. | Niveau 1 | | |
| | 6.5 La diminution de participation : la non-acquisition par la société mère d'actions supplémentaires de la filiale | <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre des calculs préparatoires à la consolidation, déterminer les répercussions de la décision de la société mère de ne pas acheter une partie d'une nouvelle émission d'actions d'une filiale et calculer le gain ou la perte à la cession réputée des actions de la filiale. | Niveau 1 | | |
| | 6.6 Les actions privilégiées d'une filiale non détenues par la société mère | <ul style="list-style-type: none"> Décrire et calculer l'incidence des actions privilégiées d'une filiale détenues à l'extérieur de l'entité consolidée sur la préparation des états financiers consolidés. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---------------|---|---|-----------------------|--------------------------------------|-----------------|
| | 6.7 Les actions privilégiées de la filiale détenues par la société mère | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffrer l'incidence des actions privilégiées d'une filiale sur l'évaluation d'une acquisition, et démontrer comment la présence d'actions privilégiées détenues à l'extérieur de l'entité consolidée et par la société mère se répercute sur la préparation des états financiers consolidés. | Niveau 2 | | |
| | 6.8 La participation indirecte | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer le bénéfice net consolidé et la part des actionnaires sans contrôle pour une société mère ayant une filiale qui contrôle une troisième société au moyen de la détention d'actions. | Niveau 2 | | |
| | 6.9 La présentation des participations dans des coentreprises | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer pourquoi on utilise la consolidation proportionnelle dans le cas de coentreprises. | Niveau 2 | | |
| | 6.10 Les coentreprises effectuant des opérations intersociétés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer, dans le cas d'une coentreprise, les écritures de journal selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque des opérations intersociétés ont été conclues au cours de l'exercice. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|--|---|---|-----------------------|--|-------------------|
| 7. La conversion des devises et la comptabilité de couverture | | | | | 7 % – 10 % |
| | 7.1 Les opérations en devises | <ul style="list-style-type: none"> Comptabiliser, conformément aux recommandations énoncées dans le <i>Manuel de l'ICCA</i>, les opérations conclues en devises. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> CT:COMPGÉN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés CT:COMPGÉN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire CT:COMPGÉN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière CT:COMPGÉN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession CT:COMPGÉN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié CT:COMPGÉN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs CT:COMPGÉN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente CT:COMPGÉN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière CT:FIN:04 : Détermine et analyse les instruments financiers qui permettront de réduire au minimum le risque financier de l'émetteur, de l'investisseur ou du bailleur de fonds, et formule des recommandations en la matière CT:COMPGÉN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 7.2 La présentation des éléments monétaires et non monétaires libellés en devises | <ul style="list-style-type: none"> Identifier et expliquer les aspects théoriques entourant la présentation des éléments monétaires et non monétaires libellés en devises. | Niveau 1 | | |
| | 7.3 Une introduction à la comptabilité de couverture | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer la logique qui sous-tend la comptabilité de couverture ainsi que le principe de la couverture au moyen de contrats de change à terme. | Niveau 1 | | |
| | 7.4 La couverture de juste valeur | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer la logique qui sous-tend le traitement des couvertures de juste valeur, ainsi que les modalités d'application et de comptabilisation des couvertures de juste valeur. | Niveau 1 | | |
| | 7.5 La couverture de flux de trésorerie | <ul style="list-style-type: none"> Expliquer la logique qui sous-tend le traitement des couvertures de flux de trésorerie, ainsi que les modalités d'application et de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie. | Niveau 1 | | |
| | 7.6 L'information financière à l'échelle internationale | <ul style="list-style-type: none"> Décrire comment les sociétés peuvent satisfaire les exigences des lecteurs étrangers de leurs rapports financiers. | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---|--|---|-----------------------|--|-------------------|
| 8. La conversion et la consolidation des états financiers des établissements étrangers | | | | | 9 % – 14 % |
| | 8.1 La conversion des états financiers | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire les méthodes de conversion des états financiers et expliquer les différences entre le risque de change comptable et le risque de change économique attribuables aux fluctuations des cours de change. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGÉN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGÉN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGÉN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGÉN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGÉN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGÉN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGÉN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ CT:COMPGÉN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:FIN:04 : Détermine et analyse les instruments financiers qui permettront de réduire au minimum le risque financier de l'émetteur, de l'investisseur ou du bailleur de fonds, et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGÉN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 8.2 Les établissements étrangers intégrés et autonomes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer si une filiale constitue un établissement intégré ou un établissement autonome et choisir la méthode de conversion à utiliser. | Niveau 1 | | |
| | 8.3 La conversion et la consolidation des états financiers des établissements étrangers | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calculer le gain ou la perte de change et convertir les états financiers d'un établissement étranger en utilisant la méthode temporelle et la méthode du taux courant. | Niveau 1 | | |
| | 8.4 La présentation de la couverture de l'investissement net dans une filiale étrangère autonome | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire les exigences en matière d'information à fournir sur la couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère autonome. | Niveau 2 | | |
| | 8.5 La conversion des devises et a consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide d'états financiers convertis obtenus à partir d'un chiffrier établi par ordinateur, préparer les états financiers consolidés de filiales étrangères intégrées et autonomes. | Niveau 1 | | |
| | 8.6 Les établissements étrangers : la consolidation des états financiers lorsqu'il existe un écart de première consolidation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer le tableau relatif à l'amortissement/perte de valeur de l'écart de première consolidation lié à l'acquisition d'une filiale étrangère et préparer les états financiers consolidés. | Niveau 1 | | |
| | 8.7 Les informations sectorielles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer la nécessité de présenter des informations financières sectorielles et décrire les normes actuelles relatives aux informations sectorielles. | Niveau 2 | | |
| | 8.8 Les unités d'exploitation et le test de dépréciation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire le test de dépréciation de l'écart d'acquisition applicable aux unités | Niveau 2 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|----------------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|---|------------------------|
| | de l'écart d'acquisition | d'exploitation. | | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|--|---|--|-----------------------|---|--------------------|
| 9. L'information financière des organismes sans but lucratif et du secteur public | | | | | 10 % – 16 % |
| | 9.1 Les organismes sans but lucratif | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir ce qu'est un organisme sans but lucratif et comparer les objectifs des organismes sans but lucratif et ceux des entreprises à but lucratif en matière d'information financière. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 9.2 Les problèmes liés à l'information financière | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les principaux problèmes liés à l'information financière dans le secteur des organismes sans but lucratif. | Niveau 1 | | |
| | 9.3 Une introduction à la comptabilité par fonds | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les principes de base de la comptabilité par fonds et montrer la façon dont les apports sont présentés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés et la méthode du report. | Niveau 1 | | |
| | 9.4 L'application des normes relatives aux OSBL | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conventions comptables appropriées pour les organismes sans but lucratif. | Niveaux 1 et 2 | | |
| | 9.5 Les PCGR applicables au secteur public | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir la notion de secteur public, déterminer quel manuel est applicable à chaque composante du secteur public, et décrire les objectifs de leurs états financiers. | Niveau 1 | | |
| | 9.6 L'information financière du secteur public | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les répercussions des caractéristiques particulières des organismes du secteur public sur la présentation de l'information financière ainsi que les messages clés qui doivent être communiqués par les états financiers. | Niveau 1 | | |

| Matière visée | Sujets | Objectifs d'apprentissage | Niveaux de compétence | Compétences comprises dans le module | Pondération (%) |
|---|---|---|-----------------------|---|-------------------|
| 10. L'information financière des OSBL : le contrôle comptable et l'éthique | | | | | 6 % – 10 % |
| | 10.1 Les comptes budgétaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer comment un système officiel de comptabilisation par contrôle budgétaire peut aider les gestionnaires à contrôler les activités d'un OSBL. | Niveau 1 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ CT:COMPGEN:12 : Adapte les systèmes de comptabilité générale en fonction des progrès constatés et anticipés ▪ CT:COMPGEN:09 : Adapte les conventions et les méthodes conformément aux normes professionnelles ▪ PROF:CLIENT:01 : Prévoit les besoins et les attentes des clients internes et externes et veille à les satisfaire ▪ CT:COMPGEN:08 : Évalue les conventions et les méthodes comptables conformément aux normes professionnelles et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:01 : Formule, analyse et traite les opérations conformément aux normes et aux règles de la profession ▪ CT:COMPGEN:02 : Étudie et évalue le traitement comptable des opérations complexes et recommande un traitement approprié ▪ CT:COMPGEN:06 : Dresse les états financiers appropriés à l'intention des utilisateurs ▪ CT:COMPGEN:05 : Documente les opérations et les faits et conserve l'information pertinente ▪ PROF:ETH:01 : Respecte les normes d'éthique professionnelle ▪ CT:COMPGEN:03 : Interprète les obligations de l'organisation en matière d'information à fournir et formule des recommandations en la matière ▪ CT:COMPGEN:11 : Évalue les systèmes de comptabilité générale et les systèmes connexes et formule des recommandations en la matière | |
| | 10.2 La comptabilité d'engagements | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer comment le contrôle des dépenses est assuré dans un système de comptabilité d'engagements. | Niveau 1 | | |
| | 10.3 Les groupes de comptes et les virements interfonds | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire comment les groupes de comptes sont utilisés pour le suivi des immobilisations non inscrites à l'actif et expliquer la présentation des virements interfonds. | Niveau 1 | | |
| | 10.4 La comptabilité par fonds : une récapitulation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparer les deux méthodes de comptabilisation par fonds et préparer les états financiers d'un OSBL. | Niveau 1 | | |
| | 10.5 Les considérations d'ordre éthique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relever les questions d'ordre éthique dans le contexte de la comptabilité des OSBL. | Niveau 1 | | |